



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018
19 heures 00

GF/RS

N° 002225

Sécurité - Demande
de subvention auprès
du Fonds
Interministériel de
Prévention de la
Délinquance (FIPD)
2018.

Affiché le :

Le mardi 13 février 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 février 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint)

ABSENTS : M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Suite aux différents attentats, l'Etat et les collectivités sont dans l'obligation d'améliorer la sécurisation de leurs espaces publics.

Monsieur le Préfet de Vaucluse a demandé de sécuriser certains lieux publics.

La commune a entamé depuis 2017 un plan de sécurisation par vidéo-protection, par la création des nouveaux locaux de la police municipale et par la création d'un centre de supervision urbaine municipal (CSU).

Afin de disposer de périmètres sécurisés pendant les manifestations en centre-ville, la Commune d'Apt souhaite disposer de barrières de sécurité amovibles à installer sur ses voiries. Ce dispositif de barrières serait composé de 4 ensembles de 5 modules pour stopper des véhicules légers, et de 4 ensembles de 9 modules pour stopper les véhicules poids lourds. Ce dispositif permettra de libérer l'accès aux secours si nécessaire.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE, des informations qui lui ont été communiquées.

VALIDE, le plan de financement de l'achat de barrières de sécurisation.

PLAN DE FINANCEMENT BARRIERES SECURITE URBAINE

Dépenses		recettes	
Barrières anti véhicule bélier	16 667€	ETAT	13 334 €
		Ville d'APT	3 333 €
Total HT	16 667€	Total HT	16 667 €
Total TTC	20 000 €	Total TTC	20 000€

VALIDE, la demande de subvention auprès l'ETAT dans le cadre de la FIPD.

DIT, que les crédits seront inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2018.

MANDE, Madame le Maire aux fins de réaliser toutes démarches et toutes interventions utiles et nécessaires aux fins d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI